

RELATIONS INTERNATIONALES

PREMIER SEMESTRE

FILIERE DROIT PUBLIC

Pr. MAKOUDI OUAFAE

Année Universitaire

2016/2017

INTRODUCTION

L'expression relations internationales appelle un éclaircissement. En effet cette expression désigne les relations qu'on nomme internationales et la discipline chargée d'étudier ces relations. De ce fait la discipline et l'objet de la discipline portent le même nom. Généralement lorsqu'on désigne la discipline on utilise la majuscule : Relations internationales.

La discipline des Relations internationales est une discipline récente. Certes, l'intérêt pour les questions internationales est ancien, mais il est resté limité aux aspects normatifs avec l'étude du droit international public et événementiels avec l'étude de l'histoire diplomatique. Il a fallu attendre la première guerre mondiale et surtout la deuxième guerre mondiale pour que se développe en Grande Bretagne et surtout aux USA une spécialité, une discipline autonome « les Relations internationales. »

L'objectif de la discipline, simple en apparence, est de considérer les faits internationaux comme des faits sociaux dont il faut connaître les acteurs, les déterminants, les interactions et les interdépendances. Le but étant de comprendre leurs logiques de fonctionnement pour prévoir leur évolution future. Donc les Relations internationales sont un regard global sur la réalité internationale prise dans sa totalité. Elle est le résultat d'un double refus : refus du compartimentage méthodologique et refus de la spécificité des phénomènes.

L'objet de la discipline est les relations internationales. C'est quoi alors les relations internationales ? Cette question peut être formulée autrement : qu'est ce qui fait qu'une relation est internationale ou ne l'est pas ? Donc quel est le critère de l'internationalité ?

La définition des relations internationales a été dans une large mesure influencée par l'évolution de ces relations, elle-même largement influencée par l'évolution de l'Etat et la conception de l'Etat.

En effet pendant longtemps les relations internationales sont restées limitées dans l'espace et le temps. Dans l'espace, les relations internationales étaient confinées dans de simples relations de voisinage, s'inscrivant dans le cadre d'une région plus ou moins vaste comme le bassin méditerranéen. Dans le temps, vu le manque des moyens de communication, les relations internationales étaient caractérisées par leur périodicité :

elles n'étaient pas permanentes. Mais avec les grandes découvertes et l'expansion coloniale allait commencer un mouvement d'universalisation de ces relations qui sera achevé avec la décolonisation. Parallèlement à ce mouvement d'universalisation, le 16^{ème} siècle avec la création des ambassades allait ajouter une autre caractéristique : la permanence. Pourtant, les relations internationales sont restées confinées dans les rapports diplomatiques ou guerriers avec comme préoccupation majeure les questions de la sécurité. Les relations internationales étaient essentiellement des relations politiques relevant de la compétence du diplomate ou de guerre relevant de la compétence du soldat.

Mais les guerres mondiales, les crises économiques ont poussé l'Etat à devenir plus interventionniste et à pousser son action à d'autres domaines de l'organisation sociale notamment l'économie. Les relations internationales, en conséquence, se sont étendues à ces domaines. Ceci a coïncidé avec une évolution technologique qui a facilité la circulation des personnes et des biens. Les contacts entre particuliers sont devenus de plus en plus faciles et ceux-ci n'ont pas hésité à dépasser les appareils étatiques pour défendre leurs intérêts, leurs convictions et étendre leur influence. Le contenu des relations internationales en a été largement modifié. De relations mettant en prise exclusivement les pouvoirs publics on est passé à des relations qui connaissent l'intervention de l'initiative privée. En conséquence, le domaine des relations internationales ne se limite plus aux questions sécuritaires, mais concerne aussi l'économique, le social et le culturel.

Cette évolution a affecté la définition des relations internationales. Traditionnellement, on définissait les relations internationales par référence à deux éléments : soit par opposition entre l'interne et l'externe, on retenait alors le caractère anarchique de ces relations qui les distinguait de la scène interne caractérisée par son ordre ; soit par référence à l'élément étatique, les relations internationales sont les relations entre Etats donc des relations interétatiques.

Ces deux définitions sont aujourd'hui dépassées par l'évolution dont nous avons tracé les étapes ; la doctrine en conséquence définit les relations internationales par rapport à deux éléments : la dynamique de ces relations ou leur hétérogénéité. Pour ce qui est du premier critère on considère les relations internationales comme les flux de toute nature qui traversent la frontière ou seulement se prêtent à le faire. Le critère de l'internationalité c'est la frontière donc le découpage politique et juridique de l'espace. Cette définition présente l'avantage d'être simple : la frontière est un phénomène

observable, son franchissement aussi. Elle présente aussi un autre avantage celui de rendre compte de la division du monde en Etats puisqu'elle fait de l'existence des Etats matérialisés sur le terrain par le tracé des frontières la condition nécessaire pour qu'une relation soit qualifiée d'internationale. Pour ce qui est du deuxième critère, celui des parties composant la relation, les auteurs considèrent les relations internationales comme des rapports entre acteurs étrangers. Cette définition a l'avantage de rendre compte de l'hétérogénéité de la scène internationale.

Au fait, les deux définitions ne se rejettent pas, ne s'opposent pas l'hétérogénéité et la dynamique sont deux caractères essentiels des relations internationales qui expliquent leur complexité et justifient d'une part l'interdisciplinarité de la discipline qui s'intéresse à ces phénomènes et d'autre part la nécessité de trouver un ordre, d'organiser la connaissance donc de systématiser c'est l'objet des théories des relations internationales.

Chapitre préliminaire :

La société internationale.

I- Précisions terminologiques

1 - La société internationale : la notion de société internationale est le concept central de l'école anglaise des relations internationales. Pour les auteurs de cette école tels que Hedley Bull et Adam Watson les Etats forment une société internationale car ils sont conscients qu'ils ont des intérêts communs et ils sont d'accord pour établir un ensemble de règles et d'institutions pour la conduite de leurs relations. La société internationale est donc une société auto régulée.

En conséquence parler de société internationale revient à parler d'une société d'Etats qui procèdent à une reconnaissance mutuelle de leur souveraineté et veulent coopérer ensemble car ils ont le sentiment de partager des intérêts concernant les buts élémentaires de la vie sociale.

2- Le système international : La notion de système international est surtout utilisée par l'école américaine des relations internationales. Le Système est défini comme un ensemble d'acteurs dont les interactions sont suffisamment régulières pour que le comportement de chacun soit un facteur nécessaire dans le calcul présidant au comportement de tous les autres. Le système international répond à un ensemble de caractéristiques :

- d'abord contrairement au système physique ou biologique, le système international comme tout système social est construit par l'observateur.

- Ensuite, compte tenu de l'immensité du champ concerné (l'ensemble des interactions à l'échelle planétaire) le système international est difficile à être

appréhendé dans son ensemble. En conséquence, les observateurs identifient des sous systèmes qu'ils délimitent soit de manière fonctionnelle ex : système financier international, système économique, système géostratégique, ou géographique ex : les relations entre les puissances, le système arabe...

3- La communauté internationale : le terme communauté internationale est un terme utilisé surtout au quotidien dans les discours de tous les jours. Ainsi on entend souvent que la communauté internationale invite des Etats en guerre à cesser les hostilités, ou que la communauté internationale dénonce les atteintes aux droits de l'homme dans tel pays, ou encore en cas de catastrophe naturelle on invite la communauté internationale à venir en aide aux victimes.

Donc la communauté internationale est un terme qui existe surtout dans la rhétorique des autorités étatiques ou des organisations internationales dans le but de légitimer des actions.

Lorsqu'on parle de communauté on suppose que les relations au sein d'un groupe sont fondées sur un sentiment subjectif, affectif d'appartenir à une même collectivité dont les membres sont liés par des valeurs commune et une solidarité naturelle. Alors que parler de société revient à dire qu'on travaille ensemble pour réaliser des objectifs jugés souhaitables.

4- Ordre international : on parle d'ordre international pour désigner l'ensemble des principes qui structurent les rapports internationaux. Pour parler d'ordre international la réunion de trois conditions sont nécessaires qui sont : les acteurs doivent être identifiés, les règles reconnues et en 3^{ème} lieu les problèmes doivent être identifiés ce qui permet de proposer des solutions collectives acceptées par tous. Il s'agit de donner une logique et une stabilité aux différents rapports internationaux. L'ordre international comporte plusieurs dimensions : ordre économique international, ordre de l'information, ordre géostratégique. De même qu'il ya plusieurs manières d'appréhender l'ordre international. Nous retenons la plus répandue celle de définir l'ordre international par rapport aux puissances dominantes. Ainsi il y a un ordre unipolaire, bipolaire ou multipolaire.

II - Les caractéristiques de la société internationale :

A - Les repères historiques :

Dans l'histoire de la société internationale il existe une date charnière constituée par les accords de Westphalie 1648. Avant cette date les empires se succédaient. Les empires étaient organisés sous mode autarcique et guerrier. Le développement du commerce a donné lieu aux premiers traités et alliances essentiellement bilatérales. Des pratiques diplomatiques apparaissent telle que la pratique des émissaires qui avaient des privilèges et immunités.

Les cités grecques développent d'autres pratiques telles que l'arbitrage ou l'assistance militaire. L'empire romain continue ces pratiques sans les remettre en cause.

Les prémices de la rupture avec ce modèle d'organisation datent de la chute de l'empire romain et sa division en deux empires : l'empire d'orient et l'empire d'occident. L'empire d'orient deviendra l'empire byzantin avec Constantinople comme capitale et ce jusqu'à 1453, date de son occupation par les turcs. L'empire d'occident va renaître sous le nom du Saint Empire romano-germanique entouré du royaume de France à l'ouest et le royaume de Pologne à l'est et en concurrence avérée avec la papauté pour contrôler ces royaumes.

Les accords de Westphalie (1648) signés après la guerre de 30 ans qui opposait la France et la Suède à l'empire romano – germanique et qui s'est terminée par la défaite de l'empire va consacrer la fin de la tutelle qu'exerçaient l'empereur et le pape et la naissance des Etats européens. Ce sont des Etats indépendants, souverains puisqu'il n'existe aucune autorité qui leur est hiérarchiquement supérieure et donc égaux. Donc les accords de Westphalie entérinent l'apparition de l'Etat comme cellule de base de la société internationale.

Au début, la société internationale composée d'Etats souverains était essentiellement européenne et était régulée essentiellement par un jeu de puissances telle que le montre l'histoire du « concert des nations ».

Avec l'indépendance américaine et la constitution des USA et les indépendances de l'Amérique Latine la société internationale devient bi-continentale.

La première guerre mondiale apporte des nouveautés importantes dont l'institutionnalisation des rapports internationaux avec la création de la Société des Nations (SDN), la création d'une cour permanente d'arbitrage et d'une cour permanente de justice qui témoignent des premiers développements du droit international et de l'apparition de la diplomatie multilatérale.

Le déclenchement de la 2.G.M est une mise en échec à tout l'effort d'institutionnaliser les rapports internationaux remarqué après la 1GM et à l'idée qui est sa base qui est celle de réguler la société internationale uniquement par le droit. En conséquence, après la fin de la guerre, l'effort d'institutionnalisation continue mais en plus les puissances se portent garantes de cet ordre. C'est cette idée qui est à la base de la création de l'ONU et de son conseil de sécurité.

Plusieurs choses ont marqué l'après 2GM : l'invention et l'utilisation de l'arme nucléaire ; la rupture de l'unité idéologique de la société internationale avec l'apparition du bloc socialiste sous le leadership de l'URSS et un bloc occidental sous le leadership américain dont les relations sont passées par deux périodes, une période de guerre froide et une période de détente ; la décolonisation qui a eu pour conséquence l'apparition d'une multitude de nouveaux Etats : la société internationale devient très hétérogène et en plus de la sécurité, le développement devient un autre enjeu des relations internationales.

Les années 90 restent marquées par la fin du bloc socialiste et de la division du monde en deux blocs. Les américains se considèrent comme unique puissance et cherchent à imposer les valeurs libérales de démocratie et respect des droits de l'Homme et défendent l'idée d'un nouvel ordre international.

Ces années restent aussi marquées par la prise de conscience du rôle croissant des acteurs transnationaux dans les relations internationales et de l'importance d'un phénomène nouveau celui de la mondialisation.

Cette période reste marquée par des événements majeurs tels que la première guerre du Golfe en 1991, les attaques terroristes de New York Septembre 2001 et la guerre d'Irak 2003.

B- Les éléments qui caractérisent la société internationale :

1- La société internationale est une société étatisée. En effet, de nos jours on est convaincu que quelque soit la place et le rôle qu'on accorde aux Etats ceux-ci restent l'unité de base de la société internationale puisque toutes les autres composantes se définissent par rapport aux Etats qui déterminent et sans référence à une autorité politique supérieure la forme de leurs relations.

2- La société internationale est une société institutionnalisée vu le nombre important des organisations internationales et le développement du droit international. Cette institutionnalisation encourage la coopération internationale et donne une certaine stabilité aux relations internationales. Mais cette institutionnalisation ne doit pas cacher que la société internationale a une structure spécifique caractérisée par l'absence d'organes politiques centraux chargés de veiller aux principales fonctions sociales. Chaque Etat donc agit souverainement en fonction de son intérêt. En conséquence les règles appliquées à la société internationale sont des règles produites par les Etats et nécessitent leur consentement et leur application reste toujours tributaire de la volonté des Etats.

3- La société internationale est une société hétérogène et diversifiée. Les Etats sont différents les uns des autres, le nombre d'acteurs autonomes s'accroît et on assiste à une diversification des valeurs. En conséquence le système international semble très complexe et de plus en plus difficile à gérer. Tout cela est source d'incertitudes et de contradictions et laisse une ambiance de crise régner sur la société internationale.

4- La société internationale est une société dynamique en ce sens que les composantes, les cartes, les principes sont constamment en évolution. En conséquence, un ordre international est toujours considéré comme un moyen de doter la société internationale d'une certaine stabilité.

5- La société internationale est une société médiatisée vu le développement des moyens de communication de tout genre. En conséquence, l'espace international se rétrécit et les interdépendances entre ses composantes augmentent.

III - Les conceptions des relations internationales :

Nous avons vu plus haut que les relations internationales sont des relations complexes et en constante évolution. Pour les rendre intelligibles et organiser la recherche s'est posée la nécessité de construire des cadres théoriques qui aident à élaborer des systèmes d'interprétation et donner en conséquence une cohérence aux pratiques sociales. Ce sont les raisons derrière l'élaboration des théories en relations internationales.

La théorie en relations internationales peut être définie comme la recherche d'une explication générale à tous les phénomènes ou même événements courants. Elle est un effort d'interprétation ayant pour objectif de trouver une logique, un fil conducteur, de décoder les faits internationaux. C'est une carte mentale, une vision du monde qui n'intéresse pas seulement l'académicien mais aussi l'homme d'Etat, le décideur qu'il soit puisque son comportement est basé sur un ensemble de généralisations concernant l'état du monde et son évolution. La théorie en relations internationales c'est aussi la recherche de lois objectives, des règles de fonctionnement, les déterminants et les liens de causalité, les concepts qui permettent de rendre compte du réel international et si possible prévoir son évolution.

A- Le paradigme réaliste :

Issu d'une longue tradition philosophique associée aux noms de Thucydide, Machiavel, Hobbes, le réalisme est considéré comme le paradigme dominant en relations internationales. Les réalistes ont pour particularité de s'intéresser aux seules relations entre Etats en matière de violence et de régulation de la violence. Les relations internationales sont les relations diplomatiques et stratégiques entre Etats.

Les principaux thèmes du paradigme réaliste tels qu'on peut les déceler à partir de la pensée de Hans Morgenthau et Raymond Aron considérés comme les deux figures représentatives du réalisme américain et français sont :

1- La société internationale est une société d'Etats souverains : le réalisme repose sur le stato-centrisme qui a une double dimension. La première dimension c'est de considérer les Etats comme les acteurs privilégiés sinon exclusifs de la scène internationale. En effet pour les réalistes seuls les Etats et essentiellement les grandes puissances peuvent avoir un impact sur ce qui se passe en politique internationale. La deuxième dimension du stato-centrisme c'est de considérer que la politique internationale relève de la compétence des appareils étatiques (chefs d'Etat, appareil diplomatique) qui agissent en toute autonomie, et en toute rationalité pour préserver les intérêts supérieurs de leurs Etats. En politique internationale tout est soumis à la logique du politique aussi bien le militaire, l'économique, le social ou le culturel. Seul le politique fixe les objectifs à atteindre.

2- La primauté de l'intérêt national tel qu'il est défini par les instances politiques. Dans l'action diplomatique c'est l'intérêt national qui prime. Aucune place ne peut être laissée à d'autres considérations ; les Etats sont des monstres froids. En conséquence les Etats sur la scène internationale sont en perpétuelle compétition, le but étant la préservation et la survie donc la sécurité.

3- La société internationale est une société désintégrée, anarchique : en ce sens que la société internationale ne possède pas de pouvoir capable de se faire respecter. Elle ne possède pas non plus d'organes législatifs capables d'édicter des lois impersonnelles et générales pour tous. Certes, il existe un droit international mais il reste basé sur la volonté des Etats. De même la société internationale ne possède pas de tribunaux devant lesquels les Etats sont obligés de comparaître. Il n'y a pas non plus un appareil coercitif capable d'obliger les Etats à respecter les règles du droit international. En conséquence de cet état anarchique les relations internationales se déroulent dans l'ombre de la guerre en ce sens que la guerre reste toujours probable ; la sécurité devient l'objectif principal des Etats. Est-ce que cela veut dire que la société internationale est condamnée à un désordre perpétuel ou peut-il y avoir des mécanismes régulateurs ?

Pour les réalistes l'anarchie à laquelle est condamnée la société internationale n'est pas une fatalité. Un minimum de régulation peut être trouvé dans :

➤ **La « balance of power » de Hans Morgenthau :** qui peut être considérée comme l'ajustement volontaire et raisonnable entre les intérêts des Etats notamment les puissances. Il s'agit pour les puissances d'accepter de concorder leurs objectifs en fonction des moyens dont elles disposent. Il s'agit donc d'une répartition des capacités entre puissances qui permet au système international de perdurer dans sa configuration sans avoir à subir de transformation du fait d'une guerre entre puissances.

➤ **Le risque de guerre de Raymond Aron :** la paix sur la scène internationale peut être préservée si les Etats acceptent de définir leurs comportements les uns par rapport aux autres. Or seul le risque de guerre permet aux Etats d'avoir une telle attitude. Donc le mécanisme régulateur de la scène internationale est à trouver dans le risque de guerre qui fait partager aux Etats les mêmes objectifs et qui peut même être à l'origine d'une certaine solidarité notamment à l'époque de la menace nucléaire.

B-Le paradigme libéral.

Principal paradigme rival du réalisme, le paradigme libéral a une conception des relations internationales plus large que celle des réalistes. Celles-ci étant associées non seulement aux rapports diplomatiques et stratégiques mais aussi aux échanges économiques et commerciaux des Etats.

Les prémisses de base des libéraux sont :

1- **Les acteurs fondamentaux des relations internationales** sont les individus et les groupes privés que les libéraux placent au centre des relations internationales. Mais l'action internationale des individus peut prendre deux formes. Selon le libéralisme pluraliste (dont le chef de file est Moravcsik) les individus agissent par l'intermédiaire de leurs Etats. L'Etat est donc un acteur indirect : il agit comme une courroie de transmission. Il a pour mission de défendre les intérêts des individus sur la scène internationale. Donc l'intérêt qui guide l'Etat ce n'est pas l'intérêt national abstrait qui se trouve au-delà des intérêts privés. Pour les libéraux l'intérêt national correspond à la somme des intérêts privés qui parviennent à accéder au pouvoir et être pris en compte par lui. Le libéralisme transnational avec James Rosenau considèrent que les individus sont politiquement compétents et veulent agir sur la scène internationale sans passer par l'intermédiaire de leurs gouvernements. Donc l'Etat n'est plus le seul acteur de la scène internationale, il n'est qu'un acteur parmi d'autres acteurs eux aussi capables d'engager des actions internationales pour défendre leurs intérêts. L'intérêt national n'est plus le seul mobile car les acteurs non étatiques sont guidés par leurs propres intérêts. Ainsi, un chef d'entreprise pense surtout au profit qu'il peut réaliser.

2- **La scène internationale** est caractérisée par la compétition mais l'anarchie peut être dépassée. En effet pour les libéraux l'anarchie résulte des actions rationnelles des individus qui agissent seuls ou collectivement en suivant des motivations diverses. Ces actions ont pour effet de créer une interpénétration entre l'interne et l'externe et crée une multiplicité des échiquiers non hiérarchisés. Ceci entraîne une vulnérabilité mutuelle des différents acteurs due aux conséquences non conscientes de leurs actions. Pour lutter contre cette vulnérabilité il est nécessaire que les acteurs acceptent de

définir leurs intérêts les uns par rapport aux autres et créer une interdépendance entre eux. Donc pour les libéraux les tendances conflictuelles de la scène internationale ne sont pas indépassables et on peut parfaitement consolider les tendances coopératives si les individus acceptent de créer « des structures d'autorité » dans lesquelles ils regroupent leurs actions. La société internationale pour les libéraux est une société composée d'entités conscientes des valeurs et intérêts qu'elles partagent et à ce titre prêtes à coopérer au sein d'institutions communes sur la base de normes internationales.

3- La régulation des relations internationales se fait par la consolidation des tendances coopératives.

Cette consolidation peut résulter de :

a- La mise sur pied de régimes internationaux composés de normes et règles auxquelles adhèrent les différents acteurs car chacun y trouve ses avantages. C'est la position institutionnaliste de la théorie néo-libérale qui considère que ces régimes peuvent exister sous forme d'organisations internationales qui influencent le comportement des Etats en les incitant à privilégier la résolution pacifique de leurs conflits d'intérêts.

b- La retenue des puissances : (John Ikenberry et J. Nye) la pacification des relations internationales est liée à la retenue (self restrain) dont puissent faire preuve les grandes puissances dans leurs relations avec leurs adversaires et à leur capacité d'associer leurs alliés aux bienfaits de l'ordre institutionnel international. C'est ce que les libéraux appellent le soft power c'est-à-dire les ressources non matérielles d'un pays telles que la culture, l'idéologie, les institutions, l'image qu'une société donne d'elle-même, l'attrait qu'elle exerce. Le soft power est l'œuvre d'acteurs sociétaux plus que des acteurs étatiques.

c- La démocratisation de la société internationale par la participation des acteurs sociétaux au travail diplomatique des Etats. Pour cela les libéraux réclament une transparence dans la conduite de la diplomatie qui ne doit pas être du ressort du seul pouvoir exécutif et appellent à une meilleure prise en considération de l'opinion publique